

RÉSOLUTION N° 375

**PROPOSITION CONCERNANT LE RECOUVREMENT DES
ARRIÉRÉS DE QUOTES-PARTS DUS A L'INSTITUT**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-deuxième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l'Institut continue à faire face à de sérieuses difficultés financières qui résultent du non-paiement des quotes-parts de la part de certains de ses États membres;

Que ce déficit limite la capacité de l'Institut d'exécuter son mandat et de créer de nouveaux programmes conformes au Plan d'action, à la Déclaration de Báváro, au Plan à moyen terme et aux autres demandes des États membres;

Que le défaut de certains États membres de se conformer à leurs obligations d'appui de l'Institut par un paiement de leurs quotes-parts dans les délais sape la viabilité financière de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De demander instamment aux États membres qui doivent encore des quotes-parts à l'IICA de payer ces arriérés à l'Institut afin de permettre à celui-ci de s'acquitter pleinement de ses mandats.
2. De demander au Directeur général de faire tout son possible pour conclure des ententes de paiement avec les États membres qui ne sont pas en mesure de payer immédiatement leurs arriérés de manière à permettre une programmation plus méthodique des activités de l'Institut.